

Direction territoriale

Affaire suivie par :
Téléphone :
Courriel :

Fédération départementale
des chasseurs de Corse du Sud
Fédération départementale
des chasseurs de Haute Corse
Fédération Nationale des
chasseurs
Office Français de la
Biodiversité

NOTE D'INFORMATION DROIT DE CHASSE **EN FORETS TERRITORIALES DE CORSE**

Acquisition de licences de chasse Campagne 2021-2022.

En accord avec les services de la Collectivité de Corse, je vous informe que l'acquisition d'une licence de chasse est de nouveau nécessaire pour exercer la pratique de la chasse dans les forêts territoriales, propriétés de la collectivité de Corse. Cette disposition vise à formaliser l'autorisation du propriétaire, conformément aux articles R.428-1 et L.422-1 du code de l'environnement.

Les licences sont délivrées par les agents de l'Office National des Forêts, direction territoriale de Corse, gestionnaire des forêts territoriales.

Le prix de la licence de chasse, inchangé pour la campagne 2021-2022 est fixé à 20€.

Tout règlement se fera uniquement par chèque « libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC ».

Les cartes sont disponibles sur place **au siège de la direction territoriale à Ajaccio ainsi que sur les sites Corte et Bastia** auprès de :

- ONF BASTIA (chemin de Forcone- jardins de Toga - Mme GIUDICI 04.95.32.81.97),
- ONF CORTE (Pont de l'Orta - Mme ORI 04.95 46.80.40)
- ONF AJACCIO (Avenue de la Grande Armée - résidence la Pietrina - Mme ANDREANI 04.95.23.78.24)

Au plus proches des territoires, au sein des unités territoriales

Calvi Bastia :

- SANROMA ACHILLES (06.18.01.81;94
- LECA ALLEGRIINI Antonin (06.18.23.24.65)
- GENTY Pascal (06.18.01.81.47)

Ajaccio-Coti :

- MOISAN Alexandre (06.18.01.78.79)

Taravo :

- HAZEMANN Philippe (06.23.30.17.33)

Office national des forêts - EPIC/SIREN 662 043 116 Paris RCS

Site internet : www.onf.fr



PEFC 10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org

- DANY Serge (06.29.25.71.00)
- HARDY Benjamin (06.21.07.81.74)
- Centre Corse**
- PAOLACCI Germain (06.18.01.84.37)
- PAOLACCI Antoine (06.18.01.83.45)
- Fiumorbo :**
- SANTELLI Dominique (06.09.90.32.69)
- EYGUN Sylvie (06.18.01.85.04)
- Niolo-Aïtone:**
- TRAISSARD Delphine (06.23.56.09.36)
- LEBRE Sébastien (06.18.01.82.28)
- Alta Rocca :**
- MORIN JM (06.18.01.82.49)
- MARCELLESI JN (06.18.01.77.95)

Le document donne l'autorisation de chasse dans les forêts territoriales, propriété de la Collectivité de Corse et ne fait en aucun cas office de permis de chasse. Seul le permis de chasse dûment valide pour la campagne (y compris assurance) donne le droit de chasser.

Ci-dessous le document recto verso

**MODELE
REPRODUC
TION
INTERDITE**

**LICENCE individuelle de
chasse en forêts territoriales de
Corse**
(consentement du propriétaire art L422-1 code de
l'environnement)

Saison 2021/2022
Prix 20 €

N° : _____

Délivrée le : _____
à (NOM Prénom) : _____

Adresse : _____

Le titulaire _____ La Collectivité
de Corse _____

1

Conditions d'usage

La présente licence donne le droit de chasse sur toutes les forêts territoriales des départements de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud

À l'exception des zones classées en réserve de chasse :
Forêt de Bavella/Sambucu, Forêt de Tartagine (hormis Melaja), Forêt de Fango (réserve d'Omita), Forêt de Puntiniella (réserve du val d'Ese).

Renseignements sur : https://www.oec.corsica/fr/reserve-de-caccia-e-di-sambucume_a55.html

La présente licence est personnelle, non reproductible et non cessible. Elle devra être présentée à toute réquisition

Sanctions

Code de l'Environnement : est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe le fait de chasser sur le terrain d'autrui sans consentement du propriétaire ou du détenteur du droit de chasse (R 428-1). « nul n'a la faculté de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayants droit » (L.422-1)

Rappel

La présente licence ne donne en aucun cas le droit d'emprunter avec un véhicule les pistes et routes forestières interdites à la circulation (se renseigner sur les éventuelles dispositions locales)

Pour tout renseignement : Office National de Forêts, résidence La Pietrina
Avenue de la grande armée 20 000 Ajaccio
04 95 23 78 20 - dt.corse@onf.fr

2

Le Directeur territorial de l'ONF de Corse,

Pierre VELLUTINI